

Le fonctionnement et les Actions des CCAS/CIAS

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Le Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS) est un outil doté de compétences obligatoires et facultatives en matière d'action sociale, de prévention et de développement social.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre le fonctionnement des CCAS / CIAS;
- Connaître les missions et les actions possibles des CCAS/CIAS

Description / Contenu

- Définir l'aide sociale et l'action sociale
- Clarifier l'organisation, les compétences, et le fonctionnement du CCAS/CIAS
- Mieux connaître les outils d'intervention en matière d'action sociale
- Adapter et/ou créer des services variés (petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes en difficulté d'insertion...) en fonction des besoins des familles et des échelles territoriales compétentes.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DIFe](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

- Apports de connaissances indispensables ; échanges entre les élu.es et à partir des situations rencontrées par les participant.es.
- Transmission d'un dossier reprenant les points fondamentaux des thèmes abordés ainsi qu'une bibliographie et une sitographie.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Bruno CHERON

Il est consultant-formateur, associé de la coopérative d'activité et d'emploi Elan Créateur de Rennes, titulaire d'un Master II en Sciences de l'Education option Ingénierie Conseil en Formation, et d'un DEJEPS Développement Public, Territoire et Réseaux. Il a 25 ans d'expérience en animation sociale, dont 8 ans de Fonction Publique Territoriale, et de direction d'une association d'éducation populaire (centre social, jeunesse, chantiers d'insertion, séjours et loisirs pour personnes en situation de handicap).